

**REPUBLIQUE FRANCAISE****EXTRAIT DU REGISTRE****DEPARTEMENT****MARTINIQUE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER****Séance du vendredi 26 juin 2015**

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	26	31		
		Dont procurations		
		05		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
31	31	00	00	00

Date de la convocation

**18/06/2015**

Date d'affichage

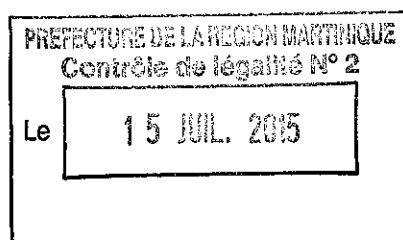
**19/06/2015**

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**GOVERNANCE**

\*\*\*\*\*

**Commission de suivi  
de la DSP CASINO**Président de Séance :  
Luc CLEMENTE, MaireSecrétaire de Séance :  
Cémiane MOUTOUCOUMARO

L'an deux mille quinze et **le vingt-six juin** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Étaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Éric JULTAT, Raphaël BORDELAIS, Patrick FLERIAG, Cémiane MOUTOUCOUMARO, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Joseph Armand BRAY, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN, Léone VAILLANT Épse BARDURY.

**Absents excusés :** MM Christine ALIKER, Arlette BRAVO-PRUDENT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Renaud SAINT-ALBIN.

**Absents :** MM Philippe TAIEB, Max ORVILLE.

**Procurations :** MM Christine ALIKER, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Josiane, NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL et Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, ont respectivement donné procuration à Raphaël BORDELAIS, Charles ANIN, Marie-Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS et William PAULIN.

**MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE SUIVI DE LA  
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CASINO**

À la demande de monsieur le Maire, monsieur Maurice JOSEPH-MONROSE indique que la ville de Schœlcher a signé le 30 mai 2013 une convention de délégation de service public avec le Casino Batelière Piazza pour une durée de 15 ans.

L'article 23 de cette convention stipule qu'il est institué une commission de suivi comprenant :

- 02 représentants de l'autorité délégante, dont un représentant chargé du contrôle de gestion ;
- 02 représentants du délégataire.

Cette commission peut faire appel, pour avis, à toute personnalité extérieure qualifiée. C'est une instance de consultation et de concertation qui peut être consultée sur toute question relative à l'exécution de la convention et notamment :

- les manifestations et animations culturelles ;
- l'accessibilité du Casino pour les clients ;
- l'affectation du compte 471 et le déroulement du contrat de délégation ;
- la liste des associations situées sur la commune subventionnées par le Casino ;
- les autres questions de nature à renforcer l'attractivité du Casino et de la commune et à assurer la bonne exécution de la convention.

Cette commission se réunit au moins 03 fois par an selon un calendrier d'accord convenu entre les parties ou à la demande expresse d'une des parties.

---

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Maurice JOSEPH-MONROSE et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'approuver la désignation de messieurs Fred DERNE et Émile GONIER afin de représenter la commune au sein de la commission de suivi de la délégation de service public CASINO.**

---

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 10 JUL. 2015

Le Maire

Auc CLEMENTE

